

**Compte-rendu succinct
du Conseil Municipal
du lundi 10 février 2020**

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 02.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 16 décembre 2019

Le procès-verbal de la séance du lundi 16 décembre 2019 est approuvé par 25 voix pour et 1 voix contre.

FINANCES

1 à 4- Approbation des Comptes de Gestion 2019

D1 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte de Gestion 2019 du Budget Général de la Commune, dressé par le Centre des Finances Public des Herbiers et certifié conforme par Madame le Maire.

D2 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte de Gestion 2019 du Budget « Pépinières d'Entreprises », dressé par le Centre des Finances Public des Herbiers et certifié conforme par Madame le Maire.

D3 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte de Gestion 2019 du Budget « Lotissement de La Balière », dressé par le Centre des Finances Public des Herbiers et certifié conforme par Madame le Maire.

D4 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte de Gestion 2019 du Budget « Lotissement Les Hauts du Prieuré », dressé par le Centre des Finances Public des Herbiers et certifié conforme par Madame le Maire.

5 à 8- Approbation des Comptes Administratifs 2019

D5 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, arrête les montants définitifs du Compte Administratif 2019 du Budget Général, conformes au Compte de Gestion adopté ce jour.

D6 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, arrête les montants définitifs du Compte Administratif 2019 du Budget « Pépinières d'Entreprises », conformes au Compte de Gestion adopté ce jour.

D7 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, arrête les montants définitifs du Compte Administratif 2019 du Budget « Lotissement de la Balière », conformes au Compte de Gestion adopté ce jour.

D8 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, arrête les montants définitifs du Compte Administratif 2019 du Budget « Lotissement Les Hauts du Prieuré », conformes au Compte de Gestion adopté ce jour.

9, 10- Affectations des résultats 2019

D9 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, concernant le Budget Général, décide d'affecter 1 164 222,99 € en Section d'Investissement et de laisser 1 985 579,20 € en Section de Fonctionnement

D10 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, concernant le Budget « Pépinières d'Entreprises », décide d'affecter 22 164,15 € en Section d'Investissement et de laisser 15 228,90 € en Section de Fonctionnement.

11- Vote des taux des taxes 2020

D11 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de maintenir, pour 2020, les taux des trois taxes locales au même niveau qu'en 2019 soit :

Taxe d'Habitation	14,63 %
Taxe Foncier Bâti	15,66 %
Taxe Foncier Non Bâti	42,01 %

12 à 15- Vote des Budgets Primitifs 2020

D12 : Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné pour 29 votants, 22 voix pour et 7 abstentions, adopte le Budget Primitif 2020 du Budget Général tel que présenté en séance.

D13 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le Budget Primitif « Pépinières d'Entreprises » 2020 tel que présenté en séance.

D14 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le Budget Primitif « Lotissement de La Balière » 2020 tel que présenté en séance.

D15 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le Budget Primitif « Lotissement Les Hauts du Prieuré » 2020 tel que présenté en séance.

16- Vote des subventions 2020

D16 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise le versement des subventions au titre de l'année 2020, telles que mentionnées dans le tableau présenté en séance et représentant un montant total de 480 000,00 €.

17, 18- Conventions avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000,00 €

D17 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer, avec l'Ecole de Musique, la convention arrêtant les conditions d'octroi de la subvention votée ce jour.

D18 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer, avec l'association Calypso, la convention arrêtant les conditions d'octroi des quatre subventions votées ce jour.

19- Budget Général – Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – Mise à jour

D19 : Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 22 voix pour et 7 abstentions :

- décide de réviser les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement suivantes :
 - › travaux de rénovation et de sécurisation du Donjon,
 - › aménagement de la voirie et réhabilitation des réseaux du haut de la ville,
 - › espace de vie sociale du Centre des Remparts,
 - › réhabilitation de la salle omnisport Largeteau,
- décide de clôturer l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement relative aux travaux des Soriettes, les transactions pour l'acquisition d'emprises foncières n'ayant pas abouti,
- autorise Madame le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondant aux Crédits de Paiement (n+1) relatives aux travaux ci-dessus, jusqu'à l'adoption du budget (n+1).

20- Budget Général – Reversement de recettes d’assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

D20 : Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement, le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, arrête le montant du 2^{ème} versement des excédents au profit de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges à 103 281,08 €.

21- Aménagements urbains des Petites Cités de Caractère – Demande de subvention régionale pour l’enfouissement des réseaux du haut de la ville

D21 : Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

- charge Madame le Maire de solliciter la Région :
 - pour l’octroi d’une subvention de 40 472,70 € dans le cadre de l’enfouissement des réseaux du haut de la ville,
 - pour l’autorisation de démarrer les travaux avant de recevoir l’arrêté attributif de subvention,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

ENFANCE – JEUNESSE – EDUCATION

22- Participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l’école privée Notre-Dame du Donjon

D22 : Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, fixe les montants de la participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement de l’école privée Notre-Dame du Donjon, pour l’année 2019-2020, comme suit :

- 565,00 € pour un élève du primaire domicilié à Pouzauges
- 1 146,00 € pour un élève de maternelle domicilié à Pouzauges

23- Réévaluation de la participation financière des Communes pour leurs enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pouzauges

D23 : Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, fixe les montants de la participation financière des Communes, pour l’année 2019-2020, comme suit :

- enfant scolarisés à l’école publique maternelle Françoise Dolto 1 487,00 € par élève
- enfant scolarisés à l’école publique primaire Jules Verne 597,00 € par élève

24- Participation aux frais de fonctionnement d’une école de Chantonay

D24 : Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, autorise la Commune à participer aux frais de fonctionnement d’un élève Pouzaugais scolarisé à l’école Béthanie de Chantonay, soit une aide financière de 597,00 €.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – MURS EN PIERRE DE PAYS

25, 26- Programmes d’aides à la restauration, construction, reconstruction de murs en pierre de pays – Octroi de subventions

D25 : Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, décide de verser une subvention de 4 000,00 € à Monsieur SOUCHET, au titre des programmes d’aides à la restauration, construction, reconstruction des murs en pierre de pays.

D26 : Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, décide de verser une subvention de 1 468,42 € à Madame CARLSSON, au titre des programmes d’aides à la restauration, construction, reconstruction des murs en pierre de pays.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

27– Programmes d’aides à la rénovation du patrimoine architectural – Restauration des Centres Anciens des Petites cités de Caractère – Octroi d’une subvention

D27 : Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, décide de verser, selon accord de la Région et après réalisation des travaux, une subvention de 2 240,03 € à Monsieur SOULARD pour ses travaux au titre du programme de rénovation du patrimoine architectural – Restauration des Centres Anciens des Petites Cités de Caractère,

LOGEMENT

28, 29- Programme départemental d’accession à la propriété – Renouvellement des aides financières attribuées pour l’année 2020

D28 : Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

- décide de renouveler l’aide Eco-PASS visant à financer l’acquisition de logements anciens suivie de travaux d’améliorations énergétiques,
- décide que l’aide accordée par bénéficiaire soit de 1 500,00 € quelle que soit la composition du ménage,
- arrête à cinq le nombre de primes à attribuer pour l’année 2020,
- limite cette aide à l’hyper-centre ainsi qu’à ses première et seconde couronnes,
- décide de confier l’instruction des demandes d’aides à l’ADILE,
- autorise Madame le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l’ADILE d’un certain nombre de documents (avis imposition, factures...),
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir,

D29 : Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

- décide de continuer à apporter une aide forfaitaire de 1 500,00 € aux ménages respectant un certain nombre de conditions, pour la construction de leur logement dans l’un des lotissements communaux de La Balière et Les Hauts du Prieuré,
- arrête le nombre de primes à cinq pour l’année 2020,
- autorise Madame le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l’ADILE des documents à fournir (avis imposition, prêts...),
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

30- Programme Eco-PASS – Passeport Accession – Octroi d’une aide financière

D30 : Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, décide de verser une aide financière de 1 500,00 € à Madame DURAND au titre du programme Eco-Pass « Passeport Accession ».

URBANISME - TRAVAUX

31- Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2019

D31 : Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, approuve l’état des acquisitions et cessions réalisées au cours de l’année 2019.

ELECTRIFICATION

32– Convention SyDEV – Programme annuel de rénovation de l’éclairage public pour 2020

D32 : Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

- accepte la proposition financière du SyDEV relative à la rénovation de l'éclairage public pour 2019, représentant un montant de participation communale de 20 000,00 €,
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le SyDEV.

33- Convention SyDEV – Travaux de réseaux d'éclairage et de communications électroniques rue Fortuné Parenteau

D33 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide la réalisation des travaux d'éclairage et de communications électroniques rue Fortuné Parenteau, représentant un montant de participation communale de 95 514,00 €,
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le SyDEV.

34- Convention SyDEV – Travaux de réseaux d'éclairage et de communications électroniques rue des Remparts

D34 : Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide la réalisation des travaux d'éclairage et de communications électroniques rue des Remparts, représentant un montant de participation communale de 33 395,00 €,
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le SyDEV.

FIBRE OPTIQUE

35- Convention GIP Vendée Numérique – Occupation temporaire du domaine privé rue de Véziers

D35 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- autorise l'installation d'une armoire sur un terrain privé de la Commune, rue de Véziers, destinée aux travaux de montée en débit sur le réseau internet,
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

PERSONNEL COMMUNAL

36- Tableau des effectifs

D36 : Pour assurer le fonctionnement normal des services municipaux durant la saison estivale de 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de créer :
 - un poste d'Opérateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet pour deux mois,
 - un poste d'Adjoint Technique à temps complet pour quatre mois,
 - un poste d'Adjoint Technique à mi-temps pour trois mois,
 - un poste d'Adjoint Administratif à temps complet pour deux mois,
 - un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique à temps complet pour deux mois,
- prévoit les crédits nécessaires au budget.

Madame le Maire lève la séance à 20h21.

A l'occasion de la dernière séance du mandat, Madame le Maire remercie l'ensemble des Conseillers Municipaux pour leur engagement, leur investissement, leur présence et leur sens de l'intérêt général pour le bien commun.